

Objectif 6 Préservation du patrimoine et de la biodiversité

Les nouveaux enjeux et actions phares dans le cadre de l'acte 2 du projet de territoire 2021-2027

Enjeux 2021-2027 :

- La préservation, restauration et mise en valeur de nos patrimoines, de l'identité et de la cohérence paysagère locale
- La préservation et prise en compte de la biodiversité en tant que ressource et patrimoine commun

Actions phares 2021-2027 :

- Amélioration des connaissances sur la biodiversité et ses principales menaces (atlas de la biodiversité)
- Développement des actions de sensibilisation des acteurs
- Diffusion des pratiques vertueuses du Grand Site de France, laboratoire d'excellence
- Mise en valeur et restauration du patrimoine vernaculaire (bâti, agricole...)
- Préservation et médiation : création d'une brigade de « gardes nature » mutualisée



Agir pour la préservation du cadre de vie urbain et paysager

Zoom patrimoine et espaces naturels

- Patrimoine monumental et historique riche
- Identité architecturale marquée
- Grands espaces naturels réservoirs de biodiversité
- Un Grand Site de France
- Cinq sites Natura 2000 (35% du territoire)
- Espaces inscrits par l'Unesco au patrimoine de l'Humanité

Les enjeux

- ▶ Éléments d'identité locale
- ▶ Préservation des savoirs locaux
- ▶ Une esthétique à préserver

Nos engagements

Favoriser l'insertion paysagère et architecturale du bâti

- ▶ Créer une Charte architecturale : réflexion sur l'insertion paysagère et architecturale du bâti
- ▶ Faire appel à un architecte paysager, ou via l'adoption d'un " plan paysage ".

Poursuivre la mise en valeur et la restauration du patrimoine vernaculaire de la vallée de l'Hérault

- ▶ Poursuivre la réhabilitation des éléments patrimoniaux et les mettre en valeur.
- ▶ Nouveau Plan patrimoine : favoriser la connaissance de ces richesses patrimoniales, en les transmettant à tous.
- ▶ Connecter les circuits touristiques, accorder une meilleure place aux héritages bâtis et architecturaux.
- ▶ Élargir les dispositifs : travailler l'entretien et la mise en valeur d'éléments patrimoniaux plus communs, ou du petit patrimoine, notamment agricole (capitelles, mazets, murets...).

Développer des projets paysagers innovants dans les zones à forts enjeux

- ▶ Poursuite du programme Opérations concertées d'aménagement et de gestion de l'espace rural (OCAGER) : entretenir les milieux naturels en conservant une activité pastorale
- ▶ Etendre le périmètre du Grand Site de France avec l'inclusion de communes des communautés de communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises
- ▶ Participer à l'Observatoire photographique des paysages, mission de veille, et animations spécifiques visant à sensibiliser aux enjeux paysagers
- ▶ Promouvoir une agriculture à haute valeur paysagère



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**